



AGRETIS a.s.b.l.

Organisme de contrôle agréé  
www.agretis.be - info@agretis.be  
Rue des Anneuses, 49  
B-4860 Wegnez  
N° vert : 0800/210.95 - Tél. Fax : 087/68 73 11

Agent-visiteur :

Numéro de rapport :

Date :

N° commande :

Bilgic Beyazit  
coll 2015 1601 08  
1601 2015  
1

CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE DOMESTIQUE BASSE TENSION

Renseignements d'identification

Adresse de l'installation: Ande Des Pies n° 1 4452 Jupulle  
Type de locaux: Immeuble de logement domestique  
Propriétaire: M. Delon Didier Demandeur  
Distributeur d'électricité: Rese  
Installateur: Existant / idem  
N° TVA / carte d'identité: /  
Code EAN: [ ] O Non communiqué

Type de contrôle: Conformément aux exigences du règlement général sur les installations électriques (RGIE)  
Art 270:  Conformité / Mise en service  
 Modification / extension  
 Installation provisoire / chantier  
 Installation photovoltaïque  
 Art 271/271bis : contrôle périodique  
 Art 276 : renforcement  
 Art 276 Bis : Vente habitation  
 Art 278 : dérogations  
 Art 86  
 Art 87  
 Art 88 BA4-BA5

Données générales de l'installation électrique :  
Tension nominale:  2 x 230 V  3 x 230 V  3 x 400 V + N  
Colonne d'alimentation principale: 4 x 10 mm² Type: EXUB  
Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 20 Type de prise de terre:  Boucle  piquets  
Compteur certificats verts : N° / Classe compteur vert / MID : / Index : / kwh Puissance totale : / kVA  
Numéro de série onduleur : / Nombre de panneaux photovoltaïques : /

Description de l'installation : Fondations AVB1 Electrote AP 82  
(voir schémas)

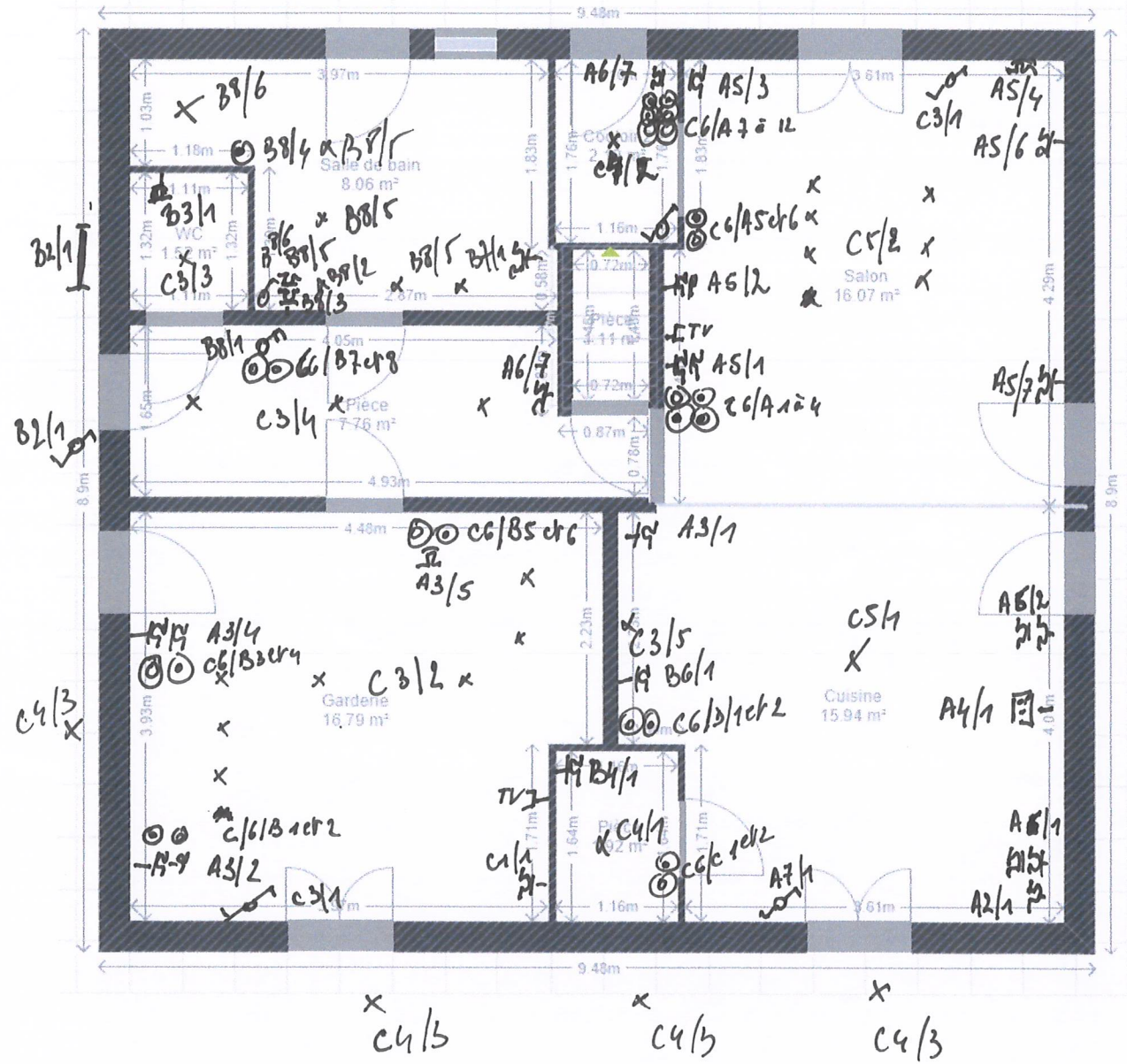
Mesures et contrôles :  
Résistance de dispersion prise de terre: 2870 Ω  
Isolement général: 104 MΩ  
Test de continuité:  en ordre  pas en ordre  
Protection surintensité:  en ordre  pas en ordre  
Protection à courant différentiel résiduel:  en ordre  pas en ordre  
Test du différentiel:  en ordre  pas en ordre  
Test de défaut:  en ordre  pas en ordre  
Plombage du différentiel:  en ordre  pas en ordre  
Etat du matériel fixe:  en ordre  pas en ordre  
Schémas:  en ordre  pas en ordre

Résultats : Remarques (R) - Infractions (I) :  
N/A  
Liste des numéros d'infractions : voir verso  
TECTEO - RESA  
02 MARS 2015  
Division Connections  
Le contrôle ne porte que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.

Conclusion:  
 L'installation électrique est conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E).  
Le prochain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur 16 / 02 / 2040  
 L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du Règlement Général sur les Installations Electriques (R.G.I.E).  
Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme avant le / /  
Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées pendant la visite de contrôle, doivent être exécutés sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.  
Nombre d'annexes :  Schéma unifilaire   
 Schéma d'implantation   
  
  
AGRETIS  
organisme contrôle agréé  
tel 087 / 68.73.11  
Cachet gestionnaire

-Le PV de visite de contrôle doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et toute modification intervenue dans l'installation électrique doit être renseignée dans le dossier.  
-Le Service Public Fédéral ayant l'Energie dans ses attributions doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement à la présence d'électricité.  
-Dans le cas où une infraction a été constatée lors d'une visite de contrôle, il est obligatoire de faire effectuer une nouvelle visite de contrôle par le même organisme afin de vérifier la disparition des infractions au terme d'un délai de un an. Dans le cas où, lors de cette seconde visite, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès verbale de visite de contrôle à la direction générale de l'énergie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.

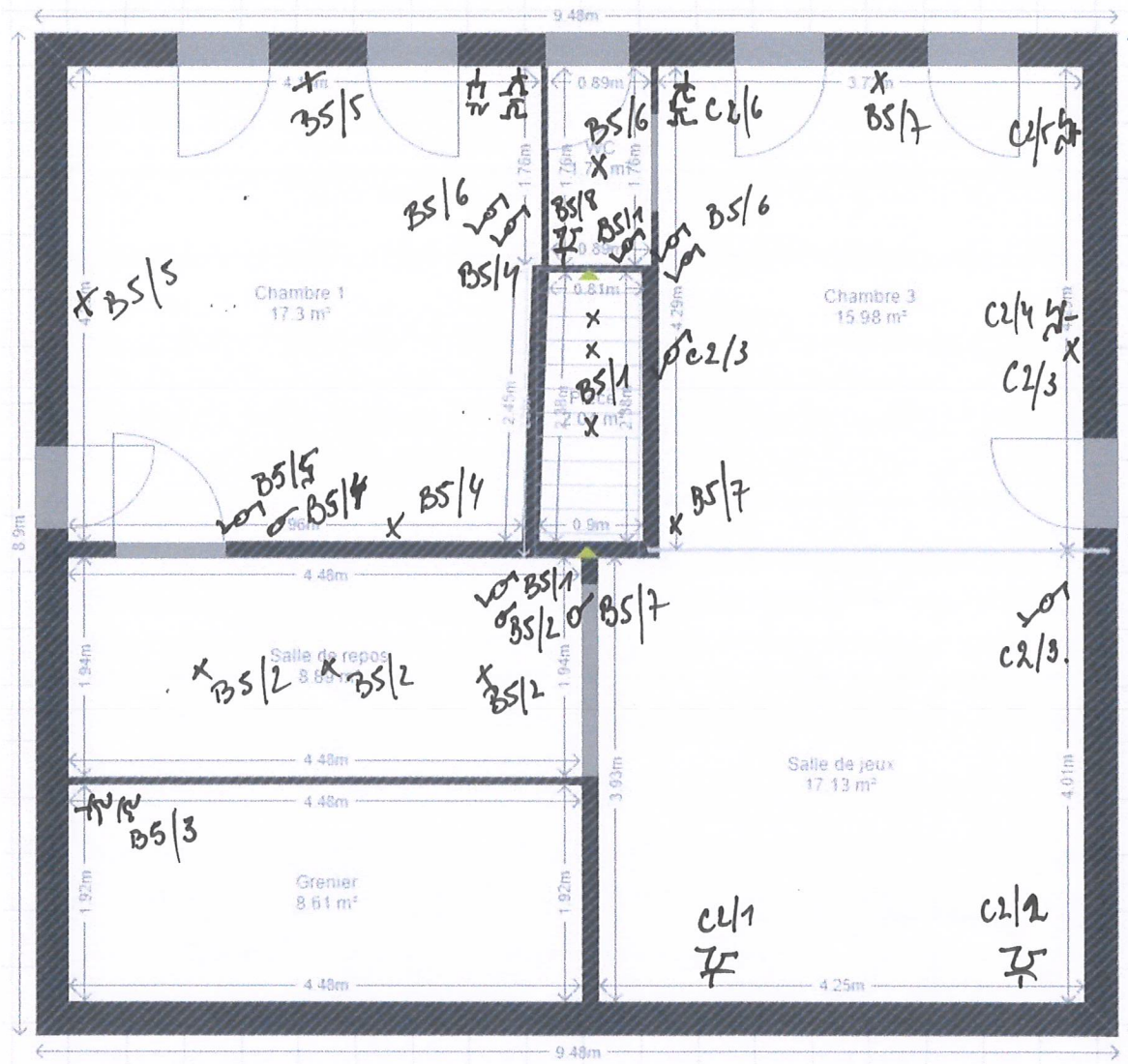
REZ-DE-CHAUSSEE



**AGRETIS**  
 organisme contrôle agréé  
 tel 087 / 68.73.11

1602 15

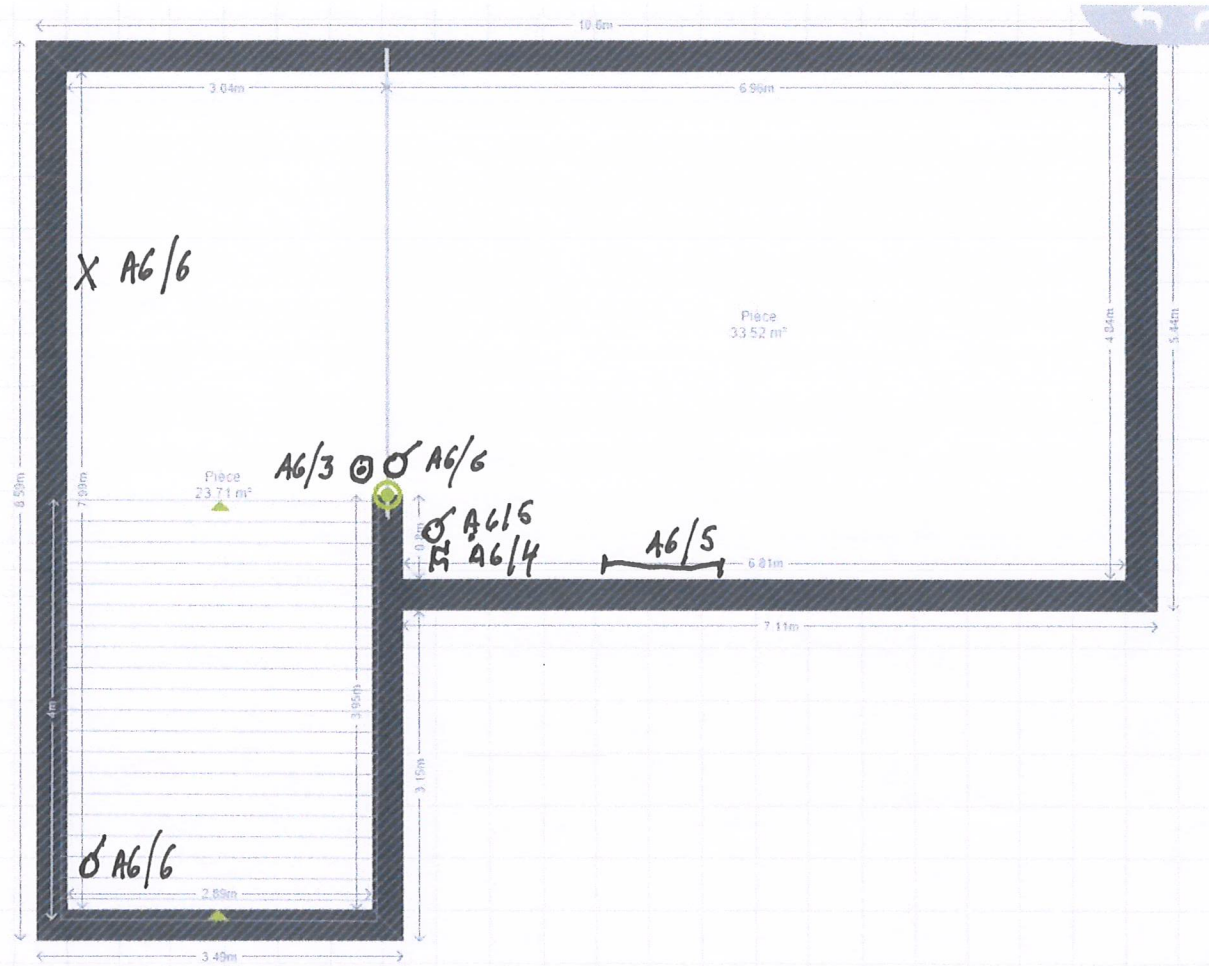
ETAGE



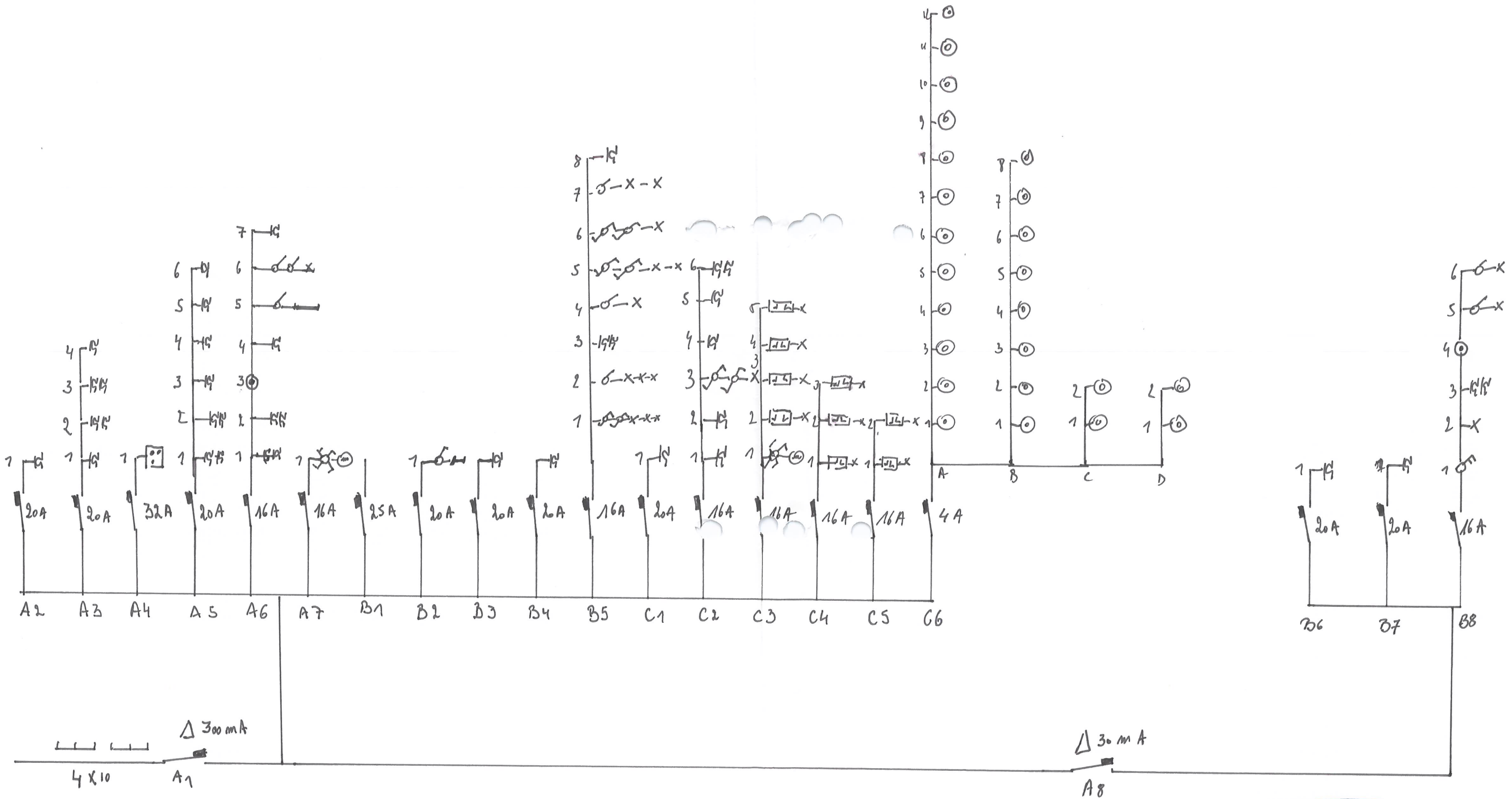
**AGRETIS**  
organisme contrôle agréé  
tel 087 / 68 73 11  
160215

Plan de l'habitation située :  
Rue Entre Deux Prés, 1  
4452 PAIFVE

Cave



**AGRETIS**  
organisme contrôle agréé  
tel 087 / 68.73.11  
*AGRETIS*



**AGRETIS**  
 organisme contrôle agréé  
 tel 087 / 68.73.11  
 160215